



REGLEMENT DES EPREUVES DU TRIATHLON INTERNATIONAL DU LAC D'ANNECY

(Pupilles – Benjamins – Olympique (M))

Article 1 : Le Triathlon International du Lac d'Anancy

Le Triathlon International du lac d'Anancy est organisé par le Club "Les Hydrocyclopèdes Anancy Triathlon", affilié à la Fédération Française de Triathlon. Les épreuves du Triathlon International du Lac d'Anancy sont également affiliées à cette Fédération.

L'inscription vous engage à respecter le code de la route, le présent règlement de l'épreuve et la réglementation générale de la FFTRI Règlementation Sportive 2025, disponible sur le site de la FFTRI : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive>

> Triathlon distance olympique (M) : 1 500m de natation, 47,9 km avec 709 m D+ de vélo (distance pouvant varier suivant le parcours définitif) et 10 km de course à pied.

Triathlon individuel ou en relais, épreuve accessible aux paratriathlètes.

> Triathlon Pupilles : 100m de natation, 2000 m de vélo et 1000m de course à pied.

Épreuve individuelle uniquement.

> Triathlon Benjamins : 200m de natation, 4000m de vélo et 1500m de course à pied.

Épreuve individuelle uniquement.

Article 2 : Accessibilité des épreuves

Le Triathlon d'Anancy distance olympique (M) en individuel ou en relais est accessible aux catégories Junior (2006 à 2007), Senior (1986 à 2006) et Master (1926 à 1985).

Le relais est accessible aux Cadets (2008 à 2009) pour effectuer une seule des trois disciplines avec un sur-classement justifié par une autorisation parentale à présenter lors du retrait des dossards.

Le triathlon Pupilles est accessible aux jeunes nés en 2014 et 2015. Le

triathlon Benjamins est accessible aux jeunes nés en 2012 et 2013.

Règlement particulier aux relais

Pour la participation en relais, les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Une équipe est composée au minimum de 2 personnes et au maximum de 3 personnes. Chaque participant doit transmettre, dans la zone de transition, le transpondeur qui collecte le temps de chaque participant selon sa discipline.

Article 3 : Horaires

Samedi 28 juin 2025 :

14h00 - 19h00 : Inscriptions et Retrait des dossards sur l'esplanade du Pâquier pour toutes les épreuves du WE

14h30 : ouverture du parc à vélos épreuves jeunes pupilles et benjamins FFTri et initiations mini-poussins/poussins et handisport/sport adapté

15h00 : départ initiation mini-poussins et poussins

15h30 : départ course pupilles

16h15 : départ course benjamins

17h15 : départ(s) initiation(s) handisport/sport adapté

18h15 : fin des courses et remises des récompenses

Dimanche 29 juin 2025 :

7h - 8h00 : Retrait des derniers dossards pour l'épreuve distance olympique (M). Entrée du matériel dans l'aire de transition.

=> **Dépose sacs (Fournis par l'organisation) pour équipement course à pied, déposés en T2 par l'organisation**

8h00 : Fermeture de l'aire de transition

8h30 : Briefing de l'organisation et de l'arbitre principal dans l'aire de transition

8h50 : Départ handisport

9h00 : Départ hommes et femmes

9h10 : Départ relais

12h45 : Remise des prix

Après la remise de prix : Ouverture des parcs de transition T1 et T2

Article 4 : Règles de course

Général :

Obligation de présenter une **pièce d'identité au nom de l'athlète** lors du retrait des dossards.

Le triathlon est sous le contrôle des arbitres officiels désignés par la FFTri, seul l'arbitre principal est habilité à traiter les réclamations.

L'ordre des épreuves enchainées est : **natation, vélo, course à pied.**

Aucune aide extérieure, accompagnement ou abandon de matériel ou déchet durant toute l'épreuve ne sont autorisés (ravitaillement, dépannage vélo, décharge de matériel, etc.) sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à **disqualification par carton rouge**, sauf dispositions particulières pour les paratriathlètes.

Nudité interdite durant toute l'épreuve, **torse nu interdit** lors des parties cycliste et course à pied.

L'usage d'une ceinture porte dossard avec 3 points d'attache est obligatoire.

Natation :

Le bonnet est **obligatoire** pour la natation. L'organisateur ne fournit pas de bonnet.

L'athlète devra se munir de son propre bonnet.

Pour les épreuves Pupilles et Benjamins, le bonnet est aussi obligatoire. La participation à l'épreuve de natation est obligatoire (comme pour le vélo est la course à pied). Le concurrent devra être capable , comme le vélo et la course à pied, de nager la distance réglementaire, sans aide matérielle ni aide humaine. Le parcours s'effectue avec le passage des bouées main droite.

Annulation de la partie natation si la température de l'eau est inférieure ou égale à 12°C Combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C

Combinaison autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16.1°C et 24.5°C
Combinaison interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24,6°C
La température de l'eau sera prise par un arbitre 1 heure avant le départ et elle sera affichée sur les panneaux d'informations, ainsi que communiquée lors du briefing d'avant course.

Vélo :

Le parc à vélo est accessible uniquement aux concurrents et à l'organisation. Il en va de même pour les épreuves "jeunes"; une équipe de premiers secours et des bénévoles seront dédiés à garantir la sécurité et l'assistance des jeunes en cas de problèmes sur le parc à vélo.

Le retrait du vélo, à la fin du triathlon, est fait sur présentation du dossard ou bracelet d'identification remis lors du retrait des dossards.

Seul un vélo mû par sa **force musculaire** et à 2 roues est autorisé (Tandem interdit) ; sauf disposition particulière pour un paratriathlète convenue avec l'organisateur et l'arbitre principal.

Les concurrents doivent effectuer la partie cycliste avec le **dossard visible dans le dos**. Celui-ci ne doit pas être modifié ou plié.

Le **port d'un casque** de cyclisme **rigide, jugulaire fixée et ajustée est obligatoire** en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français

Le respect du **code de la route est impératif, sous peine de disqualification par carton rouge**. L'épreuve cycliste est un contre-la-montre individuel sur route ouverte.

L'aspiration d'abri derrière ou à côté d'un concurrent est interdite.

Distances à respecter :

- 7m derrière un vélo
- 15m derrière une moto
- 35m derrière une voiture
- de la largeur du véhicule qui précède sur le côté.

Les arbitres et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respectent pas cette règle par un **carton bleu**.

Une **pénalité d'une durée de 2min** sera alors effectuée avant la 2^{ème} transition.

Si celle-ci n'est pas effectuée à **l'initiative du concurrent**, alors ce sera une **disqualification**.

Les concurrents devront respecter les autres usagers de la route (piétons, signaleurs, autres bénévoles...) sous peine de disqualification ou de procédure disciplinaire.

Courses jeunes (pupilles et benjamins) :

L'épreuve se déroule en dehors de route ouverte à la circulation (chemin gravillonné et pelouse. L'usage d'un VTT est obligatoire : L'usage de prolongateurs ou ajouts au guidon ne sont pas autorisés.

Course à pied :

Les concurrents doivent effectuer la partie course à pied avec le **dossard visible sur le devant**. Celui-ci ne doit pas être modifié ou plié.

Le port du casque est interdit.

Triathlon distance olympique (M)

Des barrières horaires sont fixées par l'organisateur pour la sécurité de toutes et tous.

Natation :

10h00 : fin des sorties de l'Aire de transition (T1)

Mise hors course intermédiaire (1) sur le parcours vélo (Col de Leschaux) : 11h15

Mise hors course au parc à vélo (T2) : 13h15 => plus de départ en course à pied (horaire à confirmer suivant le parcours définitif)

Fin du chronométrage, mise hors course finale après 15h => fin de l'épreuve

Passé l'heure limite, tout participant sera mis hors course par un arbitre.

Il devra rendre son dossard à l'arbitre et sa puce à un membre de l'organisation. Un concurrent mis hors course n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra s'adresser directement à un membre de l'organisation sur le parcours afin d'y remettre son dossard ainsi que son transpondeur.

Sur la partie vélo, une voiture balai proposera de récupérer l'athlète et son vélo, pour les ramener au parc à vélos.

Sur la partie course à pied, il rejoindra l'aire de transition par ses propres moyens. Le chronométrage est assuré par puce électronique, fixée à la cheville gauche.

La puce de chronométrage est la propriété de l'entreprise effectuant la prestation du chronométrage.

Il appartient au concurrent de s'assurer que le bracelet-puce est restitué à l'arrivée. **En cas de perte ou de non remise de la puce de chronométrage, celle-ci pourra être facturée par l'organisateur (20€)**

Article 5 : Un triathlon Eco Responsable

Le Triathlon International du Lac d'Annecy se déroule dans un cadre naturel exceptionnel.

Nous comptons sur vous pour **respecter les lieux** qui vous accueillent en ne jetant pas de détritrus par terre en dehors des zones dédiées au niveau des ravitaillements.

Dans le cas contraire ceci pourrait valoir un **carton jaune vous obligeant à ramasser vos déchets**, voire une **disqualification par carton rouge** si non-respect du carton jaune ou impossibilité de récupérer le déchet.

Les ravitaillements liquides ne seront possibles qu'avec le gobelet fourni par l'organisation avant la course, les concurrents devront donc courir gobelet à la main.

Par ailleurs, en vue de limiter l'impact environnemental, l'organisation ne fournit plus de bonnet. Celui-ci reste néanmoins obligatoire sur la partie natation.

Article 6 : Droit à l'image

L'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées lors du Triathlon International du Lac d'Annecy dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, sites web et tout autre support d'information et de communication du club des Hydrocyclopedes.

Article 7 : Protection des données

Conformément à la loi "Informatique et libertés" sur la protection des données du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant et pouvant être exercées à l'adresse suivante : triathlonannecy@gmail.com

Article 8 : Accessibilité des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au Triathlon International du lac d'Annecy.

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance Beticketing qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
- Est valable jusqu'à 72 h après l'événement
- Assure une garantie si COVID-19, 30 jours avant l'épreuve
- Permet un remboursement en 72H, si dossier complet
- Est valable dans le monde entier.

Lire les Conditions Générales du produit BETICKETING :
<https://claimticketing.assurconnect.com/conditions>

